



Je souhaite porté plainte pour faux témoignage

Par **babas2**, le 19/11/2008 à 16:22

oui un amie c'est fais condamné abusivement par un tribunal et je n'ai pas put faire appel en temps et en heure car je souhaitais la garde de mon fils, l'avocat a l'époque m'avait conseillé de ne pas faire appel car le jap ne savant pas se qui me tomberais dessus en appel ne me donnerais pas mon enfant je l ai écouté j ai obtenus mon fils, mais le problème c'est que quand j'ai voulu faire appel trop tard ma ton dit victime d'abus des gendarme et autre, je ne sait plus quoi faire on ma dit de porté plainte pour faux témoignage contre ma concubine afin de pouvoir réouvrir l'enquête mais le problème c'est que je lui ai pardonner et elle revit avec moi alors qu'elle a été effectuer un témoignage contraire a ses première déclaration au gendarme que faire porté plainte contre elle pour faux témoignage et risqué de lui créer les problème ou ne pa

Par **domi**, le 19/11/2008 à 18:20

Bonsoir , pour obtenir une réponse , il faudrait déjà relater les faits d'une manière précise sans oublier ponctuation et majuscules ! Car pour l'instant votre histoire est incompréhensible... Domi

Par **babas2**, le 19/11/2008 à 19:57

hez bien en clair je suis victime d'une injustice et a cause tribuna de grans instance de mon

ex ok

elle est revenues et je lui ai pardonné, et pour ouvrir une enquête de condamnation je suis obligé de déposer plainte contre elle pour faux témoignage car à l'époque je n'ai pas fait appel car derrière y avait le jaf, j'ai eu raison car le jaf ne m'aurait pas confié mon fils si j'avais été en appel ne sachant pas ce qui pouvait m'arriver

Par **Marion2**, le 19/11/2008 à 20:10

Désolée babas2, mais c'est toujours aussi incompréhensible...

Vous dites être victime à cause du Tribunal de Grande Instance de votre ex ?

Cela veut-il dire que le TGI a donné raison à votre ex ?

Qu'entendez-vous par une "enquête de condamnation" ?

Votre ex aurait fait un faux-témoignage, mais à propos de quoi ?

Merci de vous expliquer clairement si vous voulez une aide.

Cordialement

Par **babas2**, le 19/11/2008 à 20:28

alors j'essai elle avait à l'époque déposé plainte contre moi pour violence, et suite à un abus de sa famille et des gendarmes

j'ai été condamné et je n'ai pas fait appel à l'époque, mais si je veux rouvrir une enquête suite à tous ça pour revoir le jugement,

je dois porter plainte contre elle pour faux témoignage car elle est retournée au gendarme leurs expliqué que c'était le gendarme de l'époque qui l'avait forcé à porter plainte et sa famille et a raconté des conneries sur moi.

pour pouvoir annuler le jugement et déposer plainte contre le fameux gendarme

il faut que je porte plainte pour faux témoignage c'est pas gagné et j'hésite de le faire je demande conseil merci

Par **domi**, le 19/11/2008 à 20:54

[fluo]elle est revenues et je lui ai pardonné[/fluo], alors à quoi bon vouloir réouvrir une enquête puisque vous avez repris la vie commune ???

Par **babas2**, le 19/11/2008 à 21:51

ben j'ai du mal à avaler ma condamnation et le fait que des gendarmes ont

pas abusé de leurs pouvoirs et de plus les juges d'application de peine qui sont toujours en train d'alimenter la pression histoire, de bien t'en merdér

car quand tu n'es pas d'accord avec le jugement

c est pour me debarrassé de sa ,et il y a le casier judiciaire je ne peux pas vivre tranquille en sachant sa et celle la seul solution que jai pour ouvrir le procès
la justice est merdique une personn qui a le bac plus 5 un juge dit que tu est coupable et même si tu lui prouve le contraire et bien non c est faut toi tu mens et lui a raison
innadmissible